

Accusé de réception en préfecture 073-247300817-20230510-DEL2023-063-DE Date de télétransmission : 16/05/2023 Date de réception préfecture : 16/05/2023 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE ARRONDISSEMENT D'ALBERTVILLE

www.versantsdaime.fr

AIME BELLENTRE GRANIER LA CÔTE D'AIME LANDRY MACOT LA PLAGNE MONTGIROD-CENTRON PEISEY-NANCROIX VALEZAN

1002, avenue de Tarentaise BP 60 73212 AIME Cedex Tél: 04 79 55 40 27 Fax: 04 79 55 46 88 contact@versantsdaime.fr

ACTION SOCIALE ET SCOLAIRE CULTURE ÉQUIPEMENTS SPORTIFS ET DE LOISIRS AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE ENVIRONNEMENT ET DÉCHETS DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET AGRICOLE

Nº 2023-063

TRAVAUX DE REQUALIFICATION DU SITE DE LA MALADIERE : AVENANT N°1 AU LOT N°1 : TERRASSEMENTS, REVETEMENTS, TERRAINS DE SPORT, RESEAUX SECS ET HUMIDES, CLOTURES

L'an deux mil vingt-trois le 10 mai, le Conseil Communautaire dûment convoqué le 4 mai, s'est réuni à Aime-La-Plagne, sous la Présidence de Lucien SPIGARELLI, Président.

M. GOSTOLI Michel est désigné secrétaire de séance.

Présents:

Mmes, ASTIER Fabienne, CHAMOUSSIN Bernadette, FAVRE Maryse, GIROD-GEDDA Isabelle, MAIRONI-GONTHIER Corine, MARTINOD Marie, VILLIEN Michelle.

MM. SPIGARELLI Lucien, FAVRE Didier, HANRARD Bernard, BOUTY Georges, BROCHE Richard, DUC JACQUES, DUCOGNON Guy, GOSTOLI Michel, MARCHAND-MAILLET Thierry, PELLICIER André, SILVESTRE Jean-Louis, VIBERT Christian, VILLIBORD Guillaume.

Absents excusés :

Mme BERARD Patricia (qui donne pouvoir à Mme VILLIEN), CHENU Azélie (qui donne pouvoir à M. DUC), DUCHOSAL Sylviane, FAGGIANELLI Evelyne, PAVIET Rose

MM. BOCH Jean-Luc (qui donne pouvoir à M. GOSTOLI), TRAISSARD Robert

En exercice : 27 Présents : 20 Absents : 7 pouvoir : 3

Monsieur Le Président rappelle au conseil communautaire sa délibération n°2023-007 en date du 18 janvier 2023, attribuant les marchés de travaux pour la requalification complète du site de la Maladière aux entreprises suivantes :

Intitulé du lot	Attributaire	Solution retenus	et	montant
Lot N°1 : Terrassements, revêtement terrains de sport, réseaux secs d humides, clôtures	Groupement conjoint avec mandataires, solidaire: et- MARTOIA ENTREPRISE(mandataire) - ART-DAN - COLAS FRANCE	Offre de ba	26 524,	
Lot N°2 : Eclairage	EPSIG	Offre de base pour un montant total de 169 862,00 € HT		

Il indique ensuite aux membres de l'assemblée que le chantier se déroule pour l'instant de manière satisfaisante et que le stade devrait être ouvert au public pour septembre 2023.

Il convient néanmoins de conclure un avenant au lot n°1, afin de prendre en compte, à la demande du maître d'ouvrage :

- Le remplacement de la totalité des garde-corps
- La suppression des escaliers

En effet, dans un souci d'harmonisation esthétique et de sécurité, il paraît plus cohérent de partir sur de nouveaux aménagements plutôt que de réutiliser l'existant.

Ces travaux supplémentaires s'élèvent à un montant de +24 593,50 € HT, ce qui représente une augmentation de +1,16% du montant du marché.

Il est proposé de conclure cet avenant au titre de l'article R2194-7 du code de la commande publique, dans la mesure où ces modifications ne sont pas substantielles.

Ceci exposé,

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré,

nombre de votants : 23nombre d'abstentions : 0

nombre de suffrages exprimés : 23nombre de votes « pour » : 23

VU l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique ;

VU le décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique, et notamment son article R2194-7 ;

APPROUVE la passation d'un avenant N°1 avec la société MARTOÏA pour un montant de + 24 593,50 € HT ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant, ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

FAIT ET DELIBERE LE 10 MAI 2023.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le Président, Lucien SPIGARELLI

COMMUNAUTE DE COM 1002, AVENUE DE TAREN BP 60 - 73212 AIME-LA-PLAG